

N° 171
SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024-2025

10 juillet 2025

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la
convention d'entraide judiciaire en matière pénale
entre le Gouvernement de la République française
et le Gouvernement de la République du Panama
et de la convention d'extradition
entre le Gouvernement de la République française
et le Gouvernement de la République du Panama

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi,
adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, après engagement
de la procédure accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (17^e législature) : 1028, 1426 et T.A. 117.

Sénat : 651, 817 et 818 (2024-2025).

Article 1^{er}

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Panama, signée à Panama le 11 juillet 2023, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Article 2

Est autorisée l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Panama, signée à Panama le 11 juillet 2023, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 juillet 2025.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 1028 (AN – 17^e législature).